

# DEMANDE D'AUTORISATION POUR COMMUNIQUER SUR VOS ÉVÉNEMENTS

Date de la demande : \_\_\_\_\_

**Demandeur :**

Association/ Entreprise : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Manifestation : \_\_\_\_\_

Date de l'évènement : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

## Sur le panneau lumineux...

Remplissez ici les informations qui seront diffusées sur le panneau lumineux

Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Nom manifestation : \_\_\_\_\_

## Sur les portes-banderoles...

En fonction du nombre de manifestation, la ville définira la durée d'affichage.

Taille des banderoles : \_\_\_\_\_

**Emplacements demandés**

Route de Thouars

Route de Cholet

Route de Cerizay

Route de Bressuire

**Dates d'affichage souhaitées :**

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Durée max. : 3 semaines

*L'installation et la désinstallation des banderoles sont à la charge de l'organisateur qui s'engage à les enlever dès le lendemain de la manifestation. Au-delà, la dépose par la ville sera facturée.*

## Sur le site Internet...

Nous vous invitons à transmettre par mail ([communication@ville-nueil-les-aubiers.fr](mailto:communication@ville-nueil-les-aubiers.fr)) un flyer ou une affiche, relative à votre événement afin que la ville puisse en assurer la libre diffusion sur son site Internet dans la rubrique AGENDA.

## Sur les réseaux sociaux (Facebook)

L'information doit être diffusée sur le compte Facebook de l'association qui demande, un seul partage de la publication sera ensuite effectué par le service sur le compte Facebook de la ville. **Aucune création de publication ne sera effectuée par le service communication.**

## Signalisation temporaire...

Taille des panonceaux : \_\_\_\_\_ Quantité prévue : \_\_\_\_\_

**Emplacements souhaités : transmettre un plan**

*L'installation et la désinstallation des panonceaux sont à la charge de l'organisateur qui s'engage à les enlever dès le lendemain de la manifestation. Au-delà, la dépose par la ville sera facturée.*